Clé de lecture de la règle	
L'intention de la règle est avant tout de protéger le patrimoine normand et d'accompagner ses mutations. Le patrimoine, qu'il soit architectural, naturel ou culturel, ne réside pas toujours dans des paysages exceptionnels ou monuments prestigieux, même si le caractère atypique de certains paysages ou de bâtisses remarquables est facile à cerner. Le patrimoine peut être « ordinaire » et se définit aussi par des éléments naturels indissociables du territoire ou de la vie et des activités qui s'y produisent. Il faut aussi penser au patrimoine culturel, dont l'importance réside essentiellement dans la richesse des connaissances et des compétences qui sont transmises, c'est un savoir-faire, une richesse qui doit être partagé et entretenu. De ce point de vue, il inclut le patrimoine « économique » d'un territoire (patrimoine industriel, mise en valeur de productions agricoles…). Le patrimoine est un élément important de la qualité de vie des populations, quels que soient les territoires. C'est également un enjeu important d'attractivité pour les territoires.	
Objectif de référence	**Obj 28** / Sauvegarder et valoriser les spécificités du monde rural
Autres objectifs auxquels se rapporte la règle	**Obj 37 /** Valoriser les paysages comme reflet des activités humaines et accompagner leurs mutations **Obj 5 /** favoriser une vision intégrée de la biodiversité dans l'aménagement du territoire **Obj 9 /** Valoriser les atouts du littoral normand
Partenaires concernés	EPCI et communes compétentes en matière de SCoT et de PLU, Acteurs sociaux, économiques et politiques, Agences d'attractivité, Agence de Développement Normandie (ADN), Parcs Naturels Régionaux
Autres documents concernés	
Modalités possibles de mise en œuvre	
Promotion et valorisation, protection et rénovation de manière à conforter le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire normand.	
Sources et références	
Mesures d'accompagnement	
- Observatoires photographiques, inventaire du patrimoine. - Animation du patrimoine, médiation culturelle - Réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire - Appui et accompagnement des Parcs Naturels Régionaux - Actions de l'Agence de l'attractivité, en support des éco-certifications ESC (forêts domaniales), AOC (produits laitiers) et MSC (produits de la mer)	